

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Séance du 7 Juillet 2023*

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 95 membres.

**23/0376/VET**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - MISSION DEMOCRATIE PARTICIPATIVE - Adhésion à l'association du Réseau National des Budgets Participatifs.**

23-39796-DGAJSP

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Monsieur l'Adjoint en charge de la démocratie locale, de la lutte contre les discriminations, de la promotion des budgets participatifs et du service civique, de Monsieur l'Adjoint au Maire de Marseille en charge des finances, des moyens généraux et du fonctionnement des services et de l'administration Municipale, et de Madame la Conseillère déléguée aux budgets participatifs, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Depuis 2020, la Ville de Marseille s'est engagé à développer la démocratie participative afin de renforcer la participation des Marseillaises et des Marseillais à la conduite de ses politiques publiques.

L'année 2023 marque une nouvelle étape vers une ville plus démocratique, avec le lancement du premier budget participatif de la Ville de Marseille, à titre expérimental sur trois secteurs.

A ce jour, plus de 400 collectivités françaises sont déjà engagées dans une démarche de budget participatif, dont 8 des 12 plus grandes villes de France. Afin de bénéficier de l'expérience des collectivités ayant déjà mis en œuvre cette démarche, et dans la perspective d'un déploiement, dès l'année suivante, aux cinq autres secteurs, la Ville de Marseille souhaite adhérer au Réseau National des Budgets Participatifs (RBNP).

Initié en 2019 par la volonté commune de plusieurs collectivités de travailler ensemble au développement et à la valorisation du budget participatif, le réseau a pour objet principal de fédérer et d'animer un réseau de collectivités et d'acteurs porteur de budget participatif.

Le 8 novembre 2022, le réseau s'est constitué en association lors d'une assemblée générale constituante à laquelle la Ville a participé.

L'association poursuit plusieurs objectifs :

- permettre l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs (mutualisation de ressources, partage des outils, croisement d'expériences, de groupes de travail et d'ateliers, etc. ) au niveau national comme local et constituer une base documentaire commune ;

- promouvoir les valeurs et principes communs inscrits dans la charte du RNBP, publiée en 2019 et dont la Ville de Marseille s'est engagée à appliquer par la délibération au Conseil Municipal du 29 juin 2022, n°22/0283/VET

- valoriser le budget participatif comme avancée démocratique, favoriser son émergence dans de nouvelles collectivités et œuvrer à sa reconnaissance institutionnelle.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA DELIBERATION N° 22/0283/VET DU 29 JUIN 2022  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée l'adhésion de la Ville à l'association du Réseau National des Budgets Participatifs en qualité de membre associé

**ARTICLE 2** Est approuvé le paiement de la cotisation afférente de 2000 euros, cette dépense sera imputée au budget primitif 2023 - chapitre 011 - nature 6281 - fonction 020

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA  
DÉMOCRATIE LOCALE, DE LA LUTTE CONTRE  
LES DISCRIMINATIONS, DE LA PROMOTION  
DES BUDGETS PARTICIPATIFS ET DU  
SERVICE CIVIQUE  
Signé : Théo CHALLANDE NEVORET**

**MONSIEUR L'ADJOINT AU MAIRE DE  
MARSEILLE EN CHARGE DES FINANCES, DES  
MOYENS GÉNÉRAUX ET DU  
FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET DE  
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
Signé : Joël CANICAVE**

**MADAME LA CONSEILLERE DELEGUEE AUX  
BUDGETS PARTICIPATIFS  
Signé : Farida BENAOUA**

Le Conseiller rapporteur de la Commission VILLE EN TRANSITIONS demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme**  
**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

**Théo CHALLANDE NEVORET**

**LE MAIRE DE MARSEILLE**

**Benoît PAYAN**